

PROCES VERBAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022 – 19 h 30

	Norguet Sylvie	Breton Patrice	Pain Stéphane	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille
	Président de séance					
Présent	x		x	x	x	
Absent		x				x
Excusé						
	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Lucas Thierry	Wojnar Loïc	
Présent	x	x	x	x	x	
Absent						
Excusé						

Nomination secrétaire de séance : Monsieur Thierry LUCAS

Ordre du jour :

- 1) Choix des entreprises – voirie rue de la Fontaine
- 2) Publicité des actes
- 3) Amortissements 2022 (décision modificative) et 2023 (intégration travaux électricité)
- 4) Rapport d'activités CATV 2021
- 5) Point sur les travaux église
- 6) Site internet + intramuros
- 7) Questions diverses

1) Choix des entreprises – voirie rue de la Fontaine

Le cabinet Viatic présente son étude suite aux consultations des entreprises. Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal retient l'entreprise proposée par le cabinet Viatic :

- Eurovia Centre Loire 340 rue des Bruyères 45590 Saint Cyr en Val pour un montant de 76 944,00 € HT.
- L'option concernant les eaux pluviales sera prise en charge par la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois pour un montant de 14 180,00 € HT.

Le conseil municipal décide également de ne pas mettre la rue en sens unique comme le propose Viatic. Des poteaux en bois et des fils vont être installés sur les accotements enherbés afin d'éviter que les véhicules roulent ou se garent sur ces derniers, sachant que vu la largeur de la voie 2 voitures ne peuvent pas se croiser.

2) Publicité des actes au 1^{ER} juillet 2022

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : **publicité sous forme électronique sur le site de la commune.**

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- D'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022
- Adopté à l'unanimité des membres présents.

3) Amortissements 2022 (décision modificative) et 2023 (intégration travaux électricité)

Décision modificative (amortissements subvention lagunage + 5€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	042	6811	5.00	
Investissement	040	280415342		5.00

Intégration travaux électricité

La durée d'amortissement, pour les travaux d'enfouissement d'électricité rue de la Fontaine effectués en 2022 est fixée en une seule fois soit 10 140,13 €.

L'amortissement sera prévu au **budget primitif 2023** comme indiqué ci-dessous :

Section	chapitre	compte	dépenses	recettes
Fonctionnement	042	6811	10 140,13	
Investissement	040	28041583		10 140,13

4) Rapport d'activité CATV 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois pour l'année 2021.

5) Point sur travaux église

Madame le Maire présente le tableau récapitulatif des dépenses et des recettes pour les travaux de l'église. Il resterait à la charge de la commune 83.000 € environ une fois les subventions reçues et la TVA récupérée.

6) Site internet + intramuros

Madame le Maire rappelle que le site internet de la commune est régulièrement mis à jour et géré par la secrétaire de mairie. Nous vous rappelons l'adresse : **villiersfaux.fr**.

La commune s'est également dotée d'une application à installer sur les portables «Intramuros » où seront diffusées des informations autres que celle du site. (essentiellement des informations ponctuelles). Madame Annick Provost va gérer la mise à jour de l'application.

7) Questions diverses

- **Voyage scolaire.** Madame le Maire donne lecture du courrier reçu par les enfants de l'école de Villerable en remerciement de la subvention versée par la commune pour le voyage scolaire à Paris.
- **Travaux divers.** Les adjoints informent les membres présents sur les différentes actions qu'ils effectuent actuellement sur la commune (mise en place d'un support pour les draisennes à l'école, pose de poteaux aux lotissements La Fosse St Julien, nettoyage du local communal, etc...).
- **Entretien espaces verts.** Le conseil municipal souhaiterait que Parcs et Jardins (M. Foulon) intervienne une journée fixe par semaine afin que le nettoyage soit plus régulier. M. Desvaux va lui en parler.
- **SIVOS.** Sur interpellation de Madame le Maire, M. Pain informe le conseil municipal des sujets en cours. Le SIVOS recherche un accompagnateur pour le bus et une personne pour la garderie. Suite au départ de la secrétaire, la commune de Villerable propose que le secrétaire de mairie soit mis à disposition 10h/semaine et que le bureau soit à Villerable. Madame le Maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur l'organisation du secrétariat (bureau séparé, ligne téléphonique unique ou séparée avec la mairie et répartition du temps de travail).
Le conseil municipal se prononce plus pour une organisation mutualisée afin de faire des économies.

- **Assainissement.** Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un mail d'une habitante de la Petite Râtellerie se plaignant d'un fossé avec de l'eau stagnante et malodorante. M. Desvaux s'est rendu sur place et a constaté les faits. Il a été demandé à cette habitante de fournir le diagnostic d'assainissement non collectif fait lors de l'achat de la maison. A ce jour, la mairie est toujours en attente du document.

Séance levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance
Thierry LUCAS



Le Maire,
Sylvie Norguet

